



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 14 mai 2013
18 heures 30

AS/AS

N° 001518

Intercommunalités -
Proposition de nom
pour la future
communauté de
communes issue de
la fusion de la CCPA,
de la CCPJ et de
l'intégration des
communes de BUOUX
et JOUCAS.

Affiché le :

ABSTENTION :
Mme Marie RAMBAUD
et Mme Françoise
RIPOLL (représentée
par Mme RAMBAUD)

Le mardi 14 mai 2013 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL, Mme Marie RAMBAUD, M. Pierre BOYER, Mme Marie-Christine KADLER, M. Jean-Marc DESSAUD, M. Jean-François DORE, Mme Hélène MARTINEZ, M. Christophe CARMINATI, M. Bruno BOUSCARLE, Mme Jacqueline BAROT, Mme Isabelle PITON, Mme Solange BECERRA, M. Pierre ELY, Mme Leïla BECHICHE, M. Etienne FOURQUET, M. Dominique MARIANI-VAUX, M. Thierry CARRELET, Mme Aurore SALETTI, M. Jean-Pierre STOUVENEL, Mme Amina ELKHATTABI, M. Yves JAOUEN, Mme Katherine COUZINET, M. Christian PANOT, M. Jean-Marie MARTIN, Mme Elise ISNARD, M. Patrick ESPITALIER, Mme Corinne PAIOCCHI

ONT DONNE PROCURATION : Mme Véronique GACH donne pouvoir à M. Jean-Marc DESSAUD, M. José VINCENTELLI donne pouvoir à Mme Amina ELKHATTABI, Mme Caroline ALLENE donne pouvoir à M. Bruno BOUSCARLE, Mme Françoise RIPOLL donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Jean-Louis de LONGEAUX donne pouvoir à M. Christian PANOT

ABSENTS : M. André LECOURT

La séance est ouverte, M. Etienne FOURQUET est nommé Secrétaire.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la loi n°2012-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales modifiée,

Vu, l'arrêté préfectoral n°2011 363-0005 du 29 décembre 2011 portant Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Vaucluse,

Vu, l'arrêté préfectoral n°2011-2454 du 12 décembre 2011 portant approbation Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Alpes de Haute Provence,

Vu, l'arrêté interpréfectoral n°2012 361-0001 du 6 décembre 2012 portant projet de périmètre de la fusion de la communauté de communes du Pays d'Apt et de la communauté de communes du Pont Julien et de l'intégration des communes de Buoux et Joucas reçu en date du 31 décembre 2012

Vu, la délibération AS/MG n° 1462 en date du 29 janvier 2013 donnant un avis favorable au projet de périmètre de la fusion de la communauté de communes du Pays d'Apt et de la communauté de communes du Pont Julien et de l'intégration des communes de Buoux et Joucas,

Considérant, la nécessité de dénommer la future intercommunalité,

Considérant, le travail engagé dans cette perspective entre la communauté de communes du Pays d'Apt, la communauté de communes du Pont Julien et les communes de Buoux et Joucas,

Considérant, la proposition de nom suivante : Communauté de Communes du Pays d'Apt - Pont Julien

Monsieur le Maire propose au conseil d'émettre un avis à cette proposition de nom pour la future intercommunalité.

**LE CONSEIL
A LA MAJORITE QUALIFIEE**

Donne, un avis favorable à la proposition de nom de **Communauté de Communes du Pays d'Apt – Pont Julien** pour dénommer la future intercommunalité issue de la fusion de la communauté de communes du Pays d'Apt et de la communauté de communes du Pont Julien et de l'intégration des communes de Buoux et Joucas

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**